

## Compte-rendu des CAPL de recours de catégorie B et C du 10 septembre 2019

Depuis la mise en place de l'entretien professionnel par le décret N° 2010-88 du 28 juillet 2010, Solidaires Finances Publiques n'a cessé de dénoncer le système de notation inégalitaire, subjectif et arbitraire.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en terme de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Pour les CAPL de recours :

**Catégorie B** : 11 recours hiérarchiques ont été présentés en 2019 pour la gestion 2018 contre 12 l'an dernier (il y en avait 26 pour la gestion 2016).

2 recours ont obtenu satisfaction devant l'autorité hiérarchique et 7 ont fait des recours auprès de la CAPL.

**Catégorie C** :

10 recours hiérarchiques ont été présentés en 2019 pour la gestion 2018 contre 30 l'an dernier.

6 recours ont été présentés devant la CAPL pour 2019 gestion 2018, alors qu'en 2018 pour la gestion 2017, 21 recours avaient été présentés.

1 recours a obtenu satisfaction devant l'autorité hiérarchique.

Il est dommage que des collègues aient abandonné alors qu'ils n'avaient pas obtenu entière satisfaction suite au recours auprès de cette même autorité.



Solitaires Finances Publiques a insisté sur la nette baisse des recours de notation : sur 1218 agents de catégorie B dans notre département, seuls 11 recours ont été faits.  
Sur 749 agents C, même constat : que 6 recours.

Il est clair pour Solitaires Finances Publiques que le recours à l'autorité hiérarchique dissuade les agents de faire appel de leur notation. Effet accentué cette année, puisqu'à l'issue des CAPL locales, les agents n'ont plus la possibilité de faire un recours auprès de la CAP nationale.

A l'issue des CAPL pour les 2 grades, on constate de réelles améliorations dans l'ensemble des dossiers après recours. Solitaires Finances Publiques tient à souligner que le président de la CAPL s'est montré plus clément dans l'appréciation des dossiers, tenant compte de la suppression de la possibilité de faire un recours au niveau national.

Nous vous rappelons que les appréciations littérales sont importantes mais le seront encore d'avantage avec l'instauration de la prime au mérite.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus afin de comprendre les différents termes indiqués dans votre compte-rendu d'entretien professionnel.



Solitaires Finances Publiques 59  
Cité Administrative - 9<sup>e</sup> étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE  
Tél : 03 20 95 63 90



[solitairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solitairesfinancespubliques.dr59@dgfip.finances.gouv.fr)  
[solitairesfinancespubliques59@gmail.com](mailto:solitairesfinancespubliques59@gmail.com)  
[Solitairesfinancespubliques59@facebook.com](https://www.facebook.com/Solitairesfinancespubliques59)